



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Antilles et Guyane

Question écrite n° 71595

Texte de la question

M. Louis-Joseph Manscour appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les risques d'épidémies de dengue aux Antilles - Guyane et plus particulièrement à la Martinique. Chaque année, l'infection virale endémique de la dengue touche de nombreuses personnes dans les Antilles et la Guyane. Il convient de rappeler que ce virus peut provoquer chez les enfants de moins de quinze ans et plus encore chez les seniors un état de choc hypovolémique pouvant provoquer la mort. Au mois de juin 2005, la cellule inter-régionale d'épidémiologie d'Antilles-Guyane, grâce à une surveillance épidémiologique accrue, a signalé un risque d'épidémie important de la dengue principalement centralisé sur la Martinique (numéro 7 du bulletin d'alerte et de surveillance Antilles - Guyane). Il lui demande donc de bien vouloir l'informer des éventuelles mesures que compte retenir son ministère afin de répondre à ce risque d'épidémie.

Texte de la réponse

La dengue est l'arbovirose la plus répandue dans le monde. Les deux cinquièmes de la population mondiale sont exposés à ce risque. La maladie est maintenant endémique dans plus de cent pays d'Afrique, des Amériques (y compris les Caraïbes), de la Méditerranée orientale, de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique occidental. Il s'agit d'une maladie virale transmise par les moustiques du genre *Aedes* (*Aedes aegypti* dans les Caraïbes). On distingue quatre sérotypes différents du virus de la dengue et l'absence d'immunité croisée entre les sérotypes, permet des infections successives chez un même individu. L'être humain représente à la fois le principal réservoir naturel pour les virus de la dengue et le disséminateur de la maladie. C'est une maladie pour laquelle il n'existe ni chimio-prophylaxie, ni traitement spécifique, ni vaccin. Pour éviter la contamination, il est important de se protéger individuellement contre les piqûres de moustiques (utilisation de moustiquaires, port de vêtements longs, utilisation de répulsifs et de produits insecticides) et d'éviter la prolifération des moustiques en éliminant régulièrement tous les lieux de reproduction des moustiques qui se trouvent à l'extérieur et à l'intérieur des maisons. Dans la région Antilles - Guyane, des campagnes de communication sont organisées localement pour rappeler à la population les comportements à respecter, notamment en période épidémique : communiqués de presse aux médias, campagne de sensibilisation radio (émission interactive sur RCI) et audiovisuelle, et des actions ciblées ont eu lieu dans les communes avec animations de quartier. Par ailleurs, un renforcement de l'information des professionnels de santé a été réalisé (bulletin aux professionnels de santé). Les actions de démoustication pour lutter contre l'*Aedes aegypti* ont été accrues tant en ce qui concerne les insectes adultes que les larves (séquences de pulvérisations insecticides de malathion, contrôle entomologique des gîtes de reproduction des vecteurs). Enfin, le dispositif de surveillance épidémiologique a été renforcé (intensification des prélèvements biologiques précoces visant à l'identification des sérotypes viraux circulant, renforcement de la surveillance hospitalière) et les principaux hôpitaux des deux départements se sont préparés à un afflux éventuel de malades. L'ensemble des mesures de gestion de ces épidémies est défini et mis en oeuvre dans le cadre des comités de gestion du Plan de surveillance, d'alerte et de gestion des épidémies de dengue (Psage-Dengue) en Guadeloupe et en Martinique. Des moyens financiers pour l'achat des équipements et produits nécessaires ainsi que pour les actions de communication ont été accordés aux services qui en ont fait la

demande.

Données clés

Auteur : [M. Louis-Joseph Manscour](#)

Circonscription : Martinique (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71595

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7528

Réponse publiée le : 11 octobre 2005, page 9576